

## **SARL FIDUCIAIRE AUDIT**

Yves HONORE

Commissaire aux comptes

# **ENVIRONNEMENT & SOLIDARITE CPIE HAUTE DURANCE**

Association loi 1901

Siège social : 53 Avenue du Général de Gaulle – 05100 BRIANCON

SIRET : 395 031 321 00023

## **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

## **SARL FIDUCIAIRE AUDIT**

Yves HONORE

Commissaire aux comptes

# **ENVIRONNEMENT & SOLIDARITE CPIE HAUTE DURANCE**

Association loi 1901

Siège social : 53 Avenue du Général de Gaulle – 05100 BRIANCON

SIRET : 395 031 321 00023

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

## **C.P.I.E.**

**Siège social : 53 AV DU GENERAL DE GAULLE  
05100 BRIANCON**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31/12/2018**

Aux membres,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

### **Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Briançon,

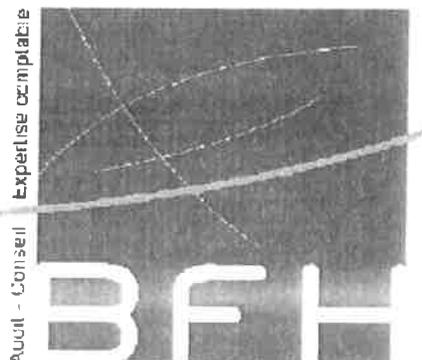
Le 27 mars 2019

**FIDUCIAIRE AUDIT**

**Yves Honoré**

Commissaire aux Comptes

Inscrit à la Compagnie Régionale de GRENOBLE



## Association ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITE

53 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

05100 BRIANCON

### COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

gap - embrun - briançon

[Web] [www.groupe-bfh.fr](http://www.groupe-bfh.fr)

Centre d'Activité Sud  
51 rue des Tabellions  
05100 Briançon  
[Tél] 04 92 20 22 38  
[Fax] 04 92 20 31 71

Le Dongois  
15 rue Victor Maurel  
05200 Embrun  
[Tél] 04 92 43 40 85  
[Fax] 04 92 43 57 36

Micropais  
Quartier Belle Aureille  
05000 Gap  
[Tél] 04 92 53 84 00  
[Fax] 04 92 51 91 22

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	19 423	19 423		
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions	140 629	127 562	13 066	10 160
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	65 757	57 590	8 167	6 776
	Autres immobilisations corporelles	169 117	131 138	37 979	7 473
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières				2 561	
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>394 926</b>	<b>335 714</b>	<b>59 212</b>	<b>26 970</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>	102		102	
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances usagers et comptes rattachés	90 561		90 561	119 636
	Autres créances	93 135		93 135	121 030
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	210 426		210 426	188 543	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	12 530		12 530	
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>406 754</b>		<b>406 754</b>	<b>429 209</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecarts de conversion actif ( V )					
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>	<b>801 680</b>	<b>335 714</b>	<b>465 966</b>	<b>456 179</b>	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				2 561	
(3) dont à plus d'un an					
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

		31/12/2018	31/12/2017
Fonds associatifs	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	250 492	250 492
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	250 492	250 492
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	(15 045)	(16 609)
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>568</b>	<b>1 565</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>236 016</b>	<b>235 448</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	19 747		
Provisions réglementées			
<b>Total des autres fonds associatifs</b>	<b>19 747</b>		
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>255 763</b>	<b>235 448</b>	
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	30 000	30 000	
<b>Total des provisions</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
<b>Total des fonds dédiés</b>			
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 386	5 334
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 242	46 119
	Dettes fiscales et sociales	103 966	138 933
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 610	345	
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes</b>	<b>180 203</b>	<b>190 731</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>465 966</b>	<b>456 179</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	568,44	1 564,64	
(1) Dont à moins d'un an	176 038	187 306	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

# Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	254 899	201 805
	Prestations de services	222 544	185 404
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	737 600	800 356
	Dons	6 895	950
	Cotisations	438	645
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	26 551	26 927
	Autres produits		
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 248 928</b>	<b>1 216 087</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats	63 441	15 229
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	178 828	141 571
	Impôts, taxes et versements assimilés	23 819	27 785
	Rémunération du personnel	758 679	757 276
	Charges sociales	202 859	209 456
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	11 277	20 458
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	5 787	8 142
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>1 244 692</b>	<b>1 179 917</b>
	<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>4 236</b>
<b>Produits financiers</b>	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	356	301
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	134	129
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>		<b>221</b>	<b>172</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>		<b>4 457</b>	<b>36 342</b>
<b>Charges financières</b>	Produits exceptionnels	253	8 320
	Charges exceptionnelles	4 141	43 097
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(3 889)</b>	<b>(34 777)</b>
Impôts sur les sociétés			
(+ ) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(- ) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 249 536</b>	<b>1 224 708</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 248 968</b>	<b>1 223 143</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>568</b>	<b>1 565</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **465 966 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 249 536 euros** et un total **charges** de **1 248 968 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **568 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

# Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	19 423					19 423
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>19 423</b>					<b>19 423</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	134 364		6 265			140 629
Instal technique, matériel outillage industriels	64 469		5 000		3 711	65 757
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	120 333		34 208			154 541
Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 838		1 916		1 178	14 576
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>333 004</b>		<b>47 388</b>		<b>4 889</b>	<b>375 503</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	2 561		50		2 611	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>2 561</b>		<b>50</b>		<b>2 611</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>354 988</b>		<b>47 438</b>		<b>7 500</b>	<b>394 926</b>

## Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	19 423			19 423
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>19 423</b>			<b>19 423</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui	124 205	3 358		127 562
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	57 693	3 609	3 711	57 590
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	114 703	4 108		118 812
Matériel de bureau, mobilier	11 995	390	58	12 327
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>308 596</b>	<b>11 464</b>	<b>3 769</b>	<b>316 291</b>
<b>TOTAL</b>	<b>328 018</b>	<b>11 464</b>	<b>3 769</b>	<b>335 714</b>

# Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	90 561	90 561	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 147	2 147	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	76 116	76 116	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	14 871	14 871	
	Charges constatées d'avance	12 530	12 530	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>196 226</b>	<b>196 226</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	8 386	4 221	4 165	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	66 242	66 242		
	Personnel et comptes rattachés	40 917	40 917		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 008	52 008		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	11 040	11 040		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	1 610	1 610		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>180 203</b>	<b>176 038</b>	<b>4 165</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		3 214			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.12

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		12 530	12 530
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
<b>TOTAL</b>			<b>12 530</b>

## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	250 492			250 492
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	(16 609)			(16 609)
Résultat de l'exercice	1 565			1 565
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>235 448</b>			<b>235 448</b>

## **SARL FIDUCIAIRE AUDIT**

Yves HONORE

Commissaire aux comptes

# **ENVIRONNEMENT & SOLIDARITE CPIE HAUTE DURANCE**

Association loi 1901

Siège social : 53 Avenue du Général de Gaulle – 05100 BRIANCON

SIRET : 395 031 321 00023

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

**C.P.I.E.**  
**Siège social : 53 AV DU GENERAL DE GAULLE**  
**05100 BRIANCON**

---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS**  
**LE 31/12/2018**

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Fait à Briançon,  
Le 27 mars 2019

### **FIDUCIAIRE AUDIT**

**Yves Honoré**

Commissaire aux Comptes  
Inscrit à la Compagnie Régionale de GRENOBLE

